



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 mai 1996 — N° 17

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

7 mai 1996

7 mai 1996

Le mardi 7 mai 1996

N° 17

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 228 Loi concernant la Ville de Mont-Laurier — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 1996.

(Dépôt n° 100-960507)

Mme Robert (Deux-Montagnes) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 228, Loi concernant la Ville de Mont-Laurier.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 228 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

7 mai 1996

7 mai 1996

Dépôts de documents

M. le Président dépose:

L'entente d'échange de renseignements conclue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* entre le Directeur général des élections et la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour l'établissement et la mise à jour de la liste électorale permanente, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 101-960507)

Dépôts de pétitions

M. Filion (Montmorency) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 803 pétitionnaires de la municipalité de L'Ange-Gardien, comté de Montmorency, concernant la surtaxe de 30 \$ sur les droits d'immatriculation qui s'applique aux résidents de cette municipalité.

(Dépôt n° 102-960507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre et député de Jonquière, propose:

QUE l'Assemblée nationale commémore le 25^e anniversaire des événements tragiques de Saint-Jean-Vianney, où 31 personnes perdirent la vie dans la nuit du 4 mai 1971.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

7 mai 1996

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose:

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi pour souligner la Journée mondiale de la liberté de la presse, à l'occasion de laquelle, le 3 mai dernier, l'UNESCO créait un prix afin de mieux défendre le droit du public à l'information et celui des journalistes à la diffuser sans contrainte.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'éducation physique et du sport étudiant.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale du tourisme qui se déroule du 6 au 12 mai 1996 et, ce faisant, reconnaisse l'apport économique du tourisme et invite les Québécois et les Québécoises qui ont besoin de vacances à prendre leurs vacances au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Cusano (Viau) présente une motion relative à l'application de l'article 204.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine provinciale des centres d'hébergement et de soins de longue durée, qui se tient cette année du 5 au 11 mai et qui a pour thème «Ma vie est un jardin», et profite de l'occasion pour souligner le travail accompli par le personnel de ces centres.

7 mai 1996

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document du Directeur général des élections intitulé «Document de réflexion, amendements à la *Loi électorale*».

—————

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission des affaires sociales se réunira afin d'entendre le président du Conseil médical du Québec sur sa gestion administrative ou sur toute autre matière de même nature, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*;
- la Commission des affaires sociales se réunira afin d'examiner les engagements financiers de l'Office des services de garde à l'enfance contenus dans les listes d'octobre 1993 à mars 1996.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 8 mai 1996, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Parent (Sauvé).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement du Parti Québécois qui véhicule une perception fautive et irrespectueuse du rôle de nos aînés dans la société pour justifier, malgré son engagement, l'augmentation de leur fardeau financier par différentes mesures.

7 mai 1996

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 57, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

7 mai 1996

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, whip en chef du gouvernement, le débat est ajourné.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, il est ordonné:

QUE le débat en cours soit repris à la séance du mercredi 8 mai 1996, à 10 heures, et qu'il se limite à trois interventions, soit: celle de la députée de Marguerite-Bourgeoys, celle du député de Lac-Saint-Jean et celle du ministre d'État à la Métropole qui exercera son droit de réplique.

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 10 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

À 21 h 25, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 mai 1996, à 10 heures.

7 mai 1996

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU